



COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, les budgets 2021 et les comptes administratifs 2020 disponible sur le site internet de la commune (www.ville-valentigney.fr).

PREAMBULE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient le 31 janvier de l'année N +1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes existants. Pour notre ville, la présente synthèse traitera du budget principal de la commune et du budget annexe « lotissement des Tâles ».

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la commune, correspondent aux dépenses et recettes certaines de la section d'investissement dont le paiement et l'encaissement n'ont pas pu être effectués sur l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent. Les restes à réaliser sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Une fois, le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats afin d'intégrer ceux-ci au budget en cours. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement.

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public qui est en charge de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par le maire.

A l'instar du budget, chaque section du compte administratif est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

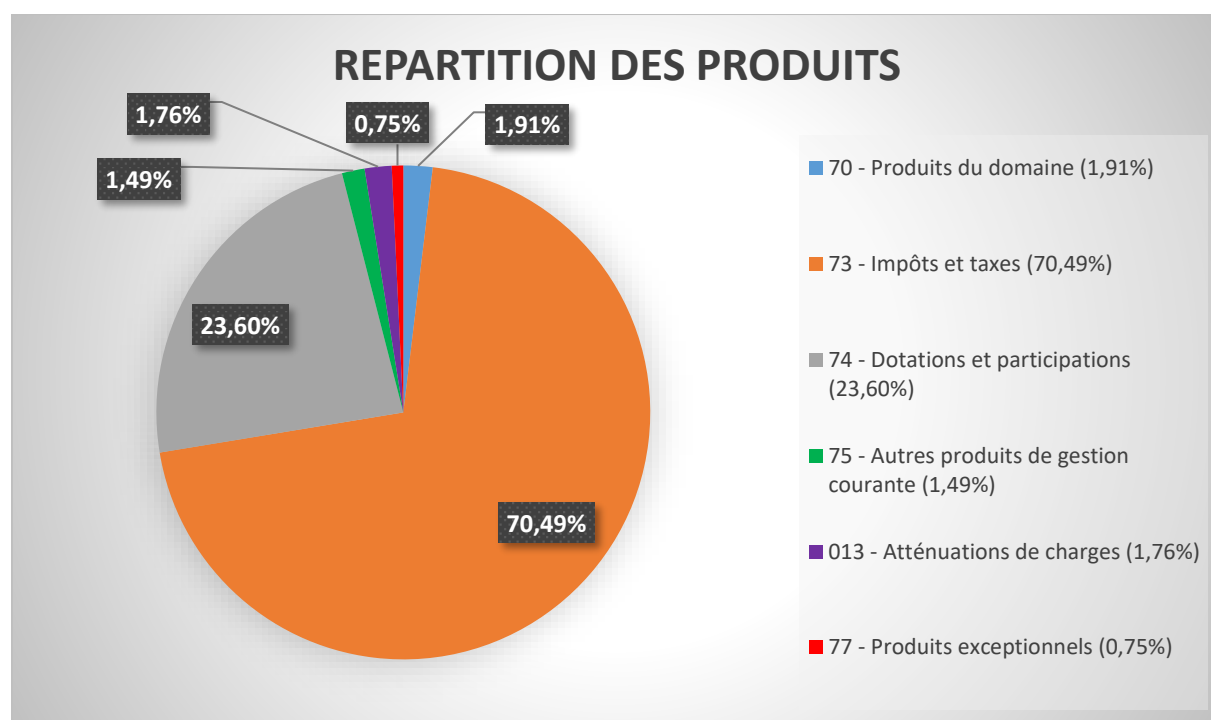
BUDGET PRINCIPAL

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2020 de la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un excédent de 1 042 829,25 €.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Compte Administratif 2020	Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Compte Administratif 2020
	A - Recettes réelles			A - dépenses réelles	
70	Produits du domaine	227 848,59	011	Charges à caractère général	2 200 053,53
73	Impôts et Taxes	8 411 846,46	012	Charges de personnel	6 578 312,87
74	Dotations et participations	2 817 372,05	014	Atténuation de produits	168 128,00
75	Autres produits de gestion courante	177 728,26	65	Autres charges de gestion courante	1 520 151,45
76	Produits financiers	80,52	66	Charges financières	118 792,76
77	Produits exceptionnels	88 898,67	67	Charges exceptionnelles	38 182,50
013	Atténuations de charges	209 913,63			
	Total recettes réelles	11 933 688,18		Total dépenses réelles	10 623 621,11
	B - Recettes d'ordre			B - Dépenses d'ordre	
042	Transfert entre sections	73 903,04	042	Transfert entre sections	341 140,86
	TOTAL GENERAL	12 007 591,22		TOTAL GENERAL	10 964 761,97

A – Les recettes réelles de fonctionnement



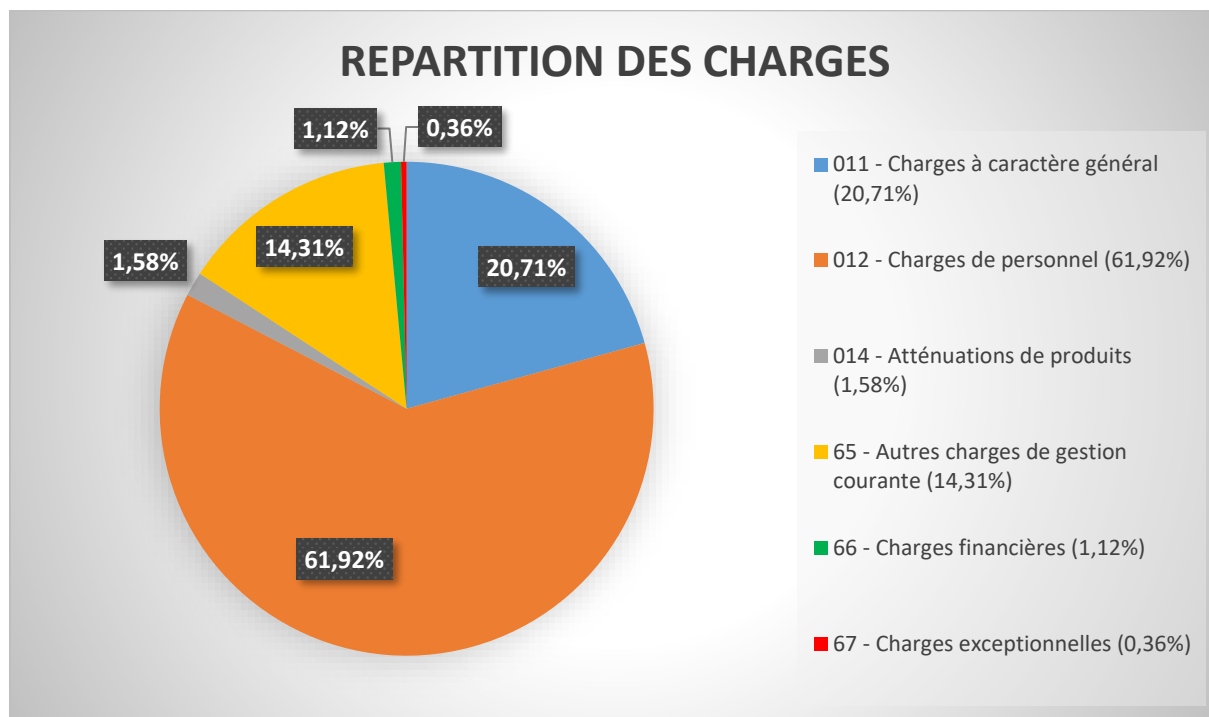
Les recettes réelles de fonctionnement au titre de l'année 2020 affichent une baisse de 94 418,40 € (-0,78%) par rapport à l'exercice précédent.

Les variations les plus significatives en recettes par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

- Chapitre 70 - Produits du domaine (- 134 737 € soit - 37,16%) : Ces recettes correspondent aux services rendus moyennant redevance et tarification. La forte baisse de ce chapitre résulte de l'arrêt temporaire des services durant la période de confinement et de la suppression des différentes manifestations culturelles notamment le Festi'Val Bocksons.
- Chapitre 73 - Impôts et taxes (+ 18 688 € soit + 0,22%) : Augmentation du produit des impôts locaux suite à la revalorisation des bases fixée par l'Etat. Pour 2020, une revalorisation différenciée s'applique pour les bases de taxe d'habitation. Les bases de taxe d'habitation relatives aux résidences principales ont été revalorisées à hauteur de 0,9% tandis que celles relatives aux résidences secondaires et aux locaux vacants seront revalorisées à hauteur de 1,2% à l'instar des bases de taxe foncière sur le bâti et le non bâti. **Les taux d'imposition communaux, quant à eux restent inchangés depuis 2006.**

Ce chapitre comporte également la taxe locale sur la publicité extérieure qui au titre de l'exercice 2020 a fait l'objet d'une exonération totale par mesure de soutien au secteur économique durement impacté par la crise sanitaire.
- Chapitre 74 - Dotations et participations (+ 146 779 € soit + 5,50%) : Augmentation des subvention CAF avec une montée en puissance du Contrat Enfance et le versement d'une dotation exceptionnelle destinée à prendre en compte les surcoûts liés aux mesures sanitaires mise en place dans la lutte contre le Covid 19 au sein du Multi-accueil Lou Bottêt. Participation de l'Etat à l'achat de masques à destination de la population (18 K€).
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (- 19 930 € soit – 10,08%) : Diminution des locations de salles en raison de crise sanitaire et changement d'imputation comptable des recettes de location du centre équestre.
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels (- 157 632 € soit – 63,94%) : Diminution du produit des cessions d'immobilisation (ventes réalisées en 2020 : terrain rue de la Cornette et échange sans soulte avec la société Ideha d'un terrain rue de la Novie).
- Chapitre 013 – Atténuation de charges + 52 414 € soit + 33,28%) : Augmentation des remboursements de rémunération du personnel en longue maladie et accident du travail.

B – Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'année 2020 affichent une chute de 710 243,08 € (- 6,27%) par rapport à l'exercice précédent. Les variations les plus significatives en dépenses sont les suivantes :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général (- 536 499 € soit - 19,60%) : Diminution due à l'arrêt des services municipaux, à la fermeture des écoles pendant la période de confinement des mois de mars à mai 2020 et à la suppression de la quasi-totalité des manifestations organisées par la ville. Les principales évolutions de ce chapitre sont :
 - Les dépenses de fluides et de carburants (- 192 K€) ;
 - Les dépenses relatives aux différentes manifestations (- 351 K€) ;
 - Les dépenses d'achat de protection contre la Covid 19 (+ 165 K€) ;
 - Les dépenses de restauration, transport et prestations à destination des écoles (-54 K€) ;
 - Le report du programme 2020 d'entretien de voirie (- 83 K€) ;
- Chapitre 012 - Charges de personnel (- 262 219 € soit - 3,83%) : Cette forte diminution s'explique par :
 - 1) La pandémie du Covid 19 qui a entraîné :
 - La suppression des emplois saisonniers (jobs été et jobs jeunes) ;
 - La baisse des remplacements de personnel ;

- La diminution des heures supplémentaires en lien avec l'annulation des manifestations organisées par la ville ;
- La réduction des frais de déplacement liés aux formations professionnelles ;
- L'exonération de la cotisation du CNFPT pour les mois de novembre et décembre.

2) Une réorganisation permanente des services dans le cadre des départs d'agents titulaires ;

L'évolution des effectifs est la suivante :

Désignation	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Différence 2019/2020
Personnels Titulaires	141	149	-8
Personnels contractuels	13	14	-1
Contrats Aidés	0	1	-1
Apprentis	3	0	3
Emplois saisonniers	1	59	-58
TOTAUX	158	223	-65

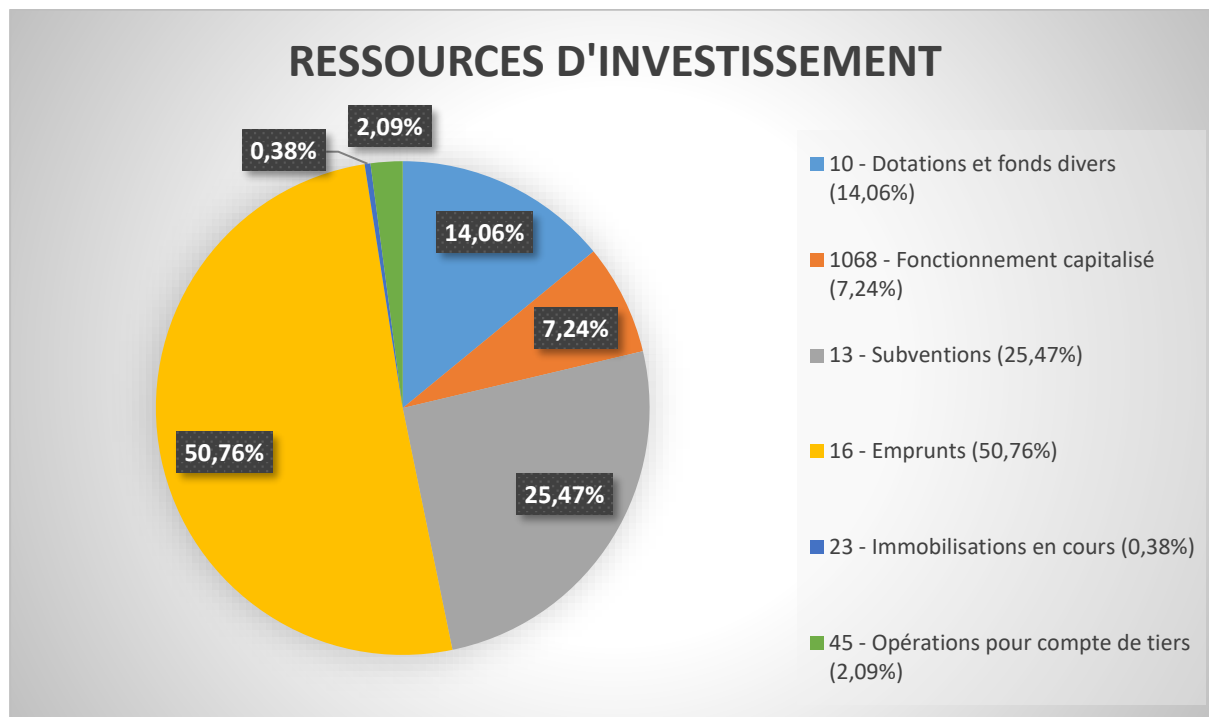
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (+ 70 865 € € soit + 4,89 %) : En 2020, des mesures exceptionnelles de soutien face à la crise sanitaire ont été mises en place par des aides en direction des populations les plus fragilisées avec une augmentation de 65 000 € de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale mais également en direction des commerces boroillots (adhésion à la plateforme « j'aide mes commerçants » pour 22 000 €).
- Chapitre 66 – Charges financières (- 8 673 € soit – 6,80%) : Diminution des intérêts de la dette communale ;
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (+ 30 081 € soit + 371,28%) : Progression due à une augmentation des titres annulés sur exercices antérieurs notamment en raison d'une régularisation sur remboursement d'assurance au titre d'un sinistre survenu aux ateliers rue Zingg (22 203 €).
- Chapitre 014 - Atténuation de produits (- 3 798 € soit – 2,21%) : Diminution de notre participation au fonds de péréquation intercommunal et communal. Pour rappel, ce fonds créé par l'Etat en 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour les reverser à des collectivités dites « moins favorisées ».

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution 2020 de la section d'investissement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un excédent de 607 585,24 €.

Chapitres	Désignation	CA 2020	Restes à réaliser	Chapitres	Désignation	CA 2020	Restes à réaliser
	A - Recettes réelles				A - dépenses réelles		
10	Dotations et fonds divers	542 967,59		10	Dotations fonds divers	87 533,89	
Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	279 745,80		16	Emprunts et dettes assimilées	684 877,92	
13	Subventions d'investissement	573 896,54	409 838,00	20	Immobilisations incorporelles	18 053,40	23 810,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 460 445,61	500 000,00	204	Subventions d'équipement	12 647,83	
23	Immobilisations en cours	14 727,06		21	Immobilisations corporelles	102 867,37	44 914,00
45	Opération pour compte de tiers	80 817,00		23	Immobilisations en cours	365 433,85	473 635,00
024	Ventes		400 000,00	0022	ANRU	137 217,59	23 383,00
				0029	Complexe Multi Culturel et Sportif	27 895,80	52 649,00
				0031	Requalification urbaine Pézole	1 175 724,53	391 463,00
	Total recettes réelles	2 952 599,60	1 309 838,00		Total dépenses réelles	2 612 252,18	1 009 854,00
	B - Recettes d'Ordre				B - dépenses d'ordre		
040	Transfert entre sections	341 140,86		040	Transfert entre sections	73 903,04	
041	Opérations patrimoniales	140 925,90		041	Opérations patrimoniales	140 925,90	
	Total recettes d'ordre	482 066,76	0,00		Total dépenses d'ordre	214 828,94	0,00
	TOTAL GENERAL	3 434 666,36	1 309 838,00		TOTAL GENERAL	2 827 081,12	1 009 854,00

A – Les recettes réelles d'investissement



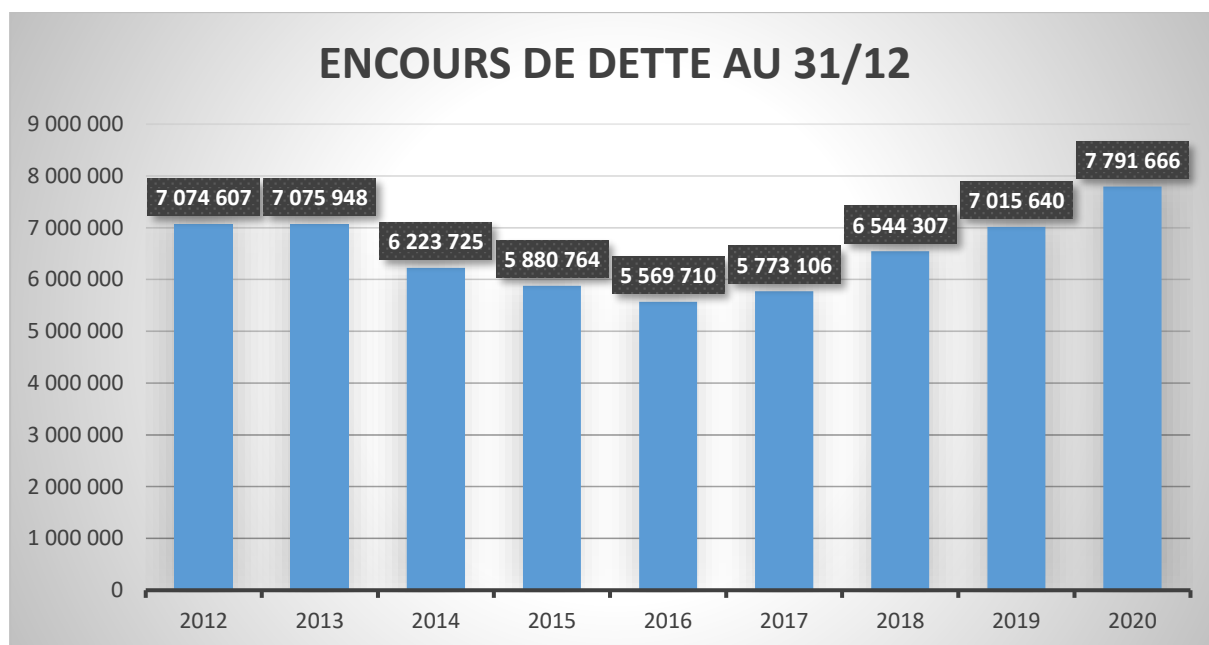
Les principales ressources d'investissement sont composées comme suit :

- Fonds de compensation TVA (FCTVA) : 407 281,81 €.
- Taxe d'urbanisme : 135 685,78 €.
- Subventions d'équipement :

Partenaires financiers	CA 2020	Restes à réaliser 2020	TOTAL
Etat - participation protections Covid 19 pour élections municipales	1 200,00		1 200,00
Réserve parlementaire - création CMCS	5 000,00		5 000,00
Etat - ANRU : Aménagement cœur de quartier des Buis	97 762,51		97 762,51
Etat - DSIL requalification du quartier de Pézole	52 492,68	122 483,00	174 975,68
Région - ANRU : Aménagement cœur de quartier des Buis	121 102,52		121 102,52
Région - création CMCS	123 692,50		123 692,50
Région - Restructuration Centre Commercial Godard	55 747,72	17 164,00	72 911,72
Région - Subvention requalification du quartier de Pézole		120 000,00	120 000,00
Département - ANRU : Aménagement cœur de quartier des Buis	3 110,00		3 110,00
Département - Requalification du quartier de Pézole	28 433,00	113 731,00	142 164,00
PMA - Restructuration Centre Commercial Godard		36 460,00	36 460,00
Syded - Enfouissement rue des Carrières / rue des Vergers	6 049,00		6 049,00
Syded - Enfouissement quartier des Bruyères	10 982,00		10 982,00
Syded - Enfouissement réseaux rue Villedieu	1 669,00		1 669,00
Certificats Economie d'Energie (Fenêtres primaire Chardonnerets)	19 573,59		19 573,59
Certificats Economie d'Energie (éclairage public)	20 562,62		20 562,62
Certificats Economie d'Energie (menuiseries mairie)	143,00		143,00
Participation Club Canin sur travaux de toiture	3 725,40		3 725,40
Etat - Amendes de police	22 651,00		22 651,00
TOTAL	573 896,54	409 838,00	983 734,54

- Couverture du besoin de financement de l'année 2019 (réalisé en 2020) : 279 745,80 €.
- Dépôt de garantie sur location d'appartement : 445,61 €.
- Emprunt : 1 960 000 € dont 500 000 € en restes à réaliser.

Quelques éléments sur la dette

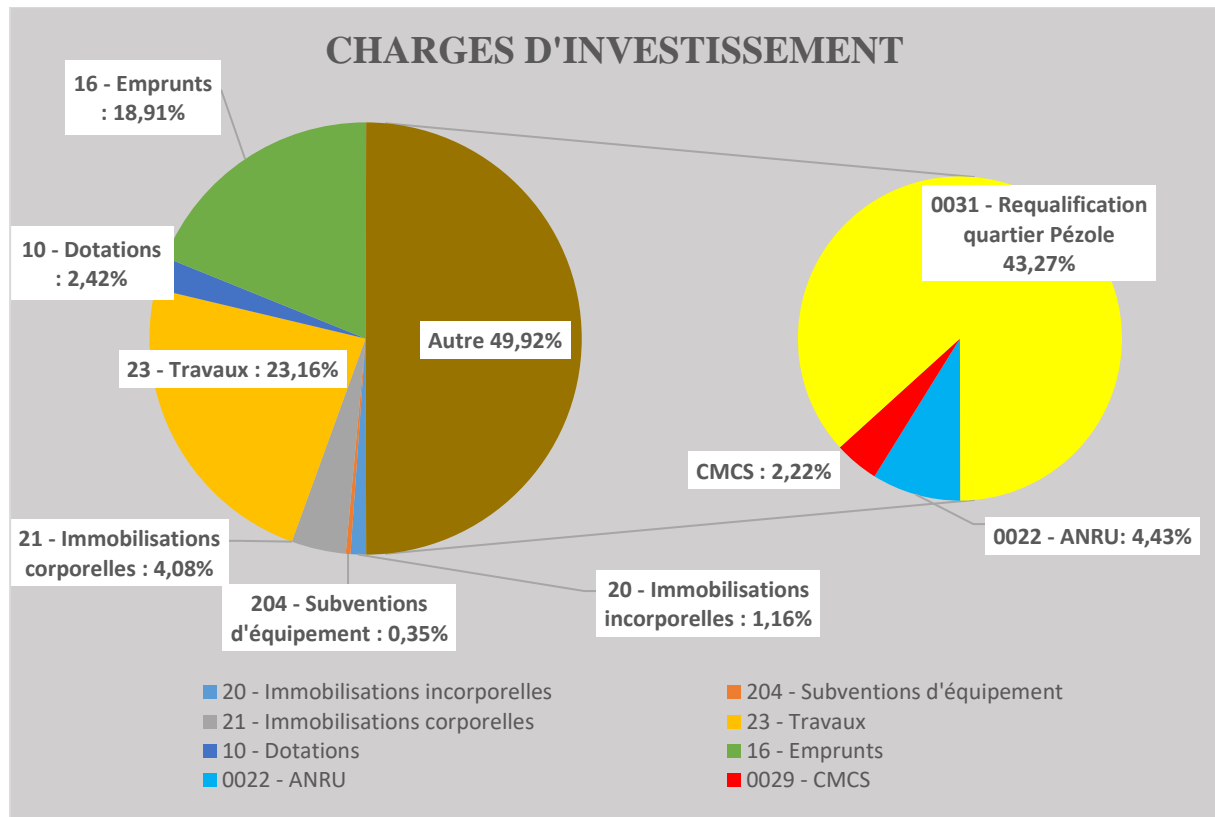


Quelques éléments de comparaison de l'endettement de notre ville par rapport aux moyennes de notre strate (Source DGCL) :

ANNEES	En € par habitant				En % des produits de fonctionnement			
	Encours de dette		Annuité de la dette		Encours de la dette		Annuité de la dette	
	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate
2011	613	935	78	120	53,75%	71,18%	6,84%	9,13%
2012	600	955	80	116	55,91%	72,17%	7,47%	8,78%
2013	609	964	87	118	55,15%	72,11%	7,91%	8,83%
2014	546	958	86	121	49,98%	71,62%	7,84%	9,02%
2015	546	944	102	124	37,92%	69,67%	7,07%	9,17%
2016	530	918	89	134	46,55%	66,45%	7,82%	9,66%
2017	567	893	90	116	49,66%	66,95%	7,89%	8,73%
2018	629	864	90	112	58,41%	67,10%	8,35%	8,65%
2019	663	837	97	108	60,37%	64,27%	8,81%	8,28%

- Le remboursement par le Syded (Syndicat mixte d'énergies du Doubs) d'une partie de l'avance sur travaux versée par la ville dans le cadre de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la rue Villedieu (14 727,06 €).
- La participation du Département aux travaux de reprise de la couche de roulement de la rue Villedieu (80 817,00 €).

B – Les dépenses réelles d'investissement



Les principales dépenses d'investissement sont composées de :

- Reversement à Pays de Montbéliard Agglomération d'une partie du produit des taxes d'urbanisme perçu en 2019 pour un montant de 87 533,89 €.
- Remboursement du capital de la dette : 683 973,50 €.
- Restitution de dépôts de garantie sur location de logements : 904,42 €.

- Les acquisitions et subventions d'équipement :

Désignation	CA 2020	Restes à réaliser 2020	TOTAL
<u>Les acquisitions de logiciels et frais d'études et d'insertion</u>			
Frais d'études divers	8 448,80	1 729,00	10 177,80
Frais d'insertion	1 390,40	0,00	1 390,40
Acquisition de logiciels	8 214,20	22 081,00	30 295,20
Sous-Total 1	18 053,40	23 810,00	41 863,40
<u>Les acquisitions immobilières</u>			
Terrains	8 170,61	14 858,00	23 028,61
Immeubles	13 000,00		13 000,00
Sous-Total 2	21 170,61	14 858,00	36 028,61
<u>Les acquisitions mobilières</u>			
Matériels d'incendie	1 358,06		1 358,06
Matériels et outillages divers	10 423,53	3 778,00	14 201,53
Matériels de transport	1 061,13		1 061,13
Matériels de bureau et informatique	11 583,20	17 102,00	28 685,20
Mobilier	14 074,28	1 444,00	15 518,28
Autres équipements	43 196,56	7 732,00	50 928,56
Sous-Total 3	81 696,76	30 056,00	111 752,76
<u>Les subventions d'équipement</u>			
Subvention frais invest. Centre Médico Social Unique	103,38		103,38
Enfouissement réseau télécom rue Vergers	3 468,00		3 468,00
Enfouissement réseau électrique rue Villedieu	5 539,19		5 539,19
Enfouissement réseau télécom rue Villedieu	3 537,26		3 537,26
Sous-Total 4	12 647,83	0,00	12 647,83
TOTAL GENERAL	133 568,60	68 724,00	202 292,60

- Travaux hors programme pluriannuel :

Désignation	CA 2020	Restes à réaliser 2020	TOTAL
Hôtel de Ville	33 558,60	65 630,00	99 188,60
Centre Technique Municipal		6 289,00	6 289,00
Bureau de police municipale		40,00	40,00
Poste rue Carnot	1 885,80		1 885,80
Pôle Multiservices	3 449,05	3 000,00	6 449,05
Local associatif rue des Ecoles	1 518,07		1 518,07
Maternelle Oehmichen	11 024,40		11 024,40
Maternelle Pergaud	1 528,79		1 528,79
Maternelle Pézole	1 655,50	4 691,00	6 346,50
Primaire Donzelot	88 040,72	133 079,00	221 119,72
Centre Belon	11 004,13		11 004,13
Salle de l'OTA		11 136,00	11 136,00
Stade et équipements sportifs	13 587,78	947,00	14 534,78
Bâtiment MPT / Centre de loisirs / Espace Nodier	3 885,50	1 578,00	5 463,50
Multi-Accueil Lou Bottèt	144,38	2 084,00	2 228,38
Relais Assistantes Maternelles	9 335,98	145,00	9 480,98
Logements communaux	8 286,30	15 800,00	24 086,30
Centre Commercial Godard		34 706,00	34 706,00
Local commercial Grande-Rue	223,05		223,05
Eclairage Public	31 239,72	33 249,00	64 488,72
Enfouissement Point R Bruyères		11 100,00	11 100,00
Voirie Communale	105 294,77	20 017,00	125 311,77
Esplanade Fernand Vurpillot		71 829,00	71 829,00
Aménagement terrain pour EHPAD rue de Provence	3 915,53	56 675,00	60 590,53
Forêt communale	16 610,54		16 610,54
Cimetière	15 504,00		15 504,00
Installation d'une vidéo protection	3 741,24	1 640,00	5 381,24
TOTAL GENERAL	365 433,85	473 635,00	839 068,85

- Principales réalisations :

- Poursuite de l'aménagement de l'hôtel de ville (solde des travaux de réfection de la salle du conseil municipal + mise en sécurité incendie du bâtiment) ;
- Restructuration primaire Donzelot 1 (accessibilité, sécurité, chauffage et éclairage) ;
- Restructuration du centre commercial Godard ;
- Mise en conformité de l'éclairage public dans diverses rues ;
- Aménagement rue Villedieu ;
- Extension parking esplanade Fernand Vurpillot ;
- Aménagement terrain rue de Provence pour création d'un EHPAD.

- Travaux pluriannuels :

- Rénovation urbaine (programme ANRU) : Aménagement du cœur de quartier des Buis (137 217,59 € dont 23 383 € en restes à réaliser) ;
- Création d'un complexe multiculturel et sportif (CMCS) : Travaux de construction d'un complexe multiculturel et sportif en lieu et place du gymnase des Longines (27 895,80 € dont 52 649 € en restes à réaliser) ;
- Requalification urbaine du quartier de Pézole : Poursuite des travaux relatifs à l'aménagement urbain du quartier (1 175 724,53 € dont 391 463 € en restes à réaliser).

III – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Désignation	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Opérations réelles	11 933 688,18	10 623 621,11	1 310 067,07	2 952 599,60	2 612 252,18	340 347,42
Opérations d'ordre	73 903,04	341 140,86	-267 237,82	482 066,76	214 828,94	267 237,82
Total	12 007 591,22	10 964 761,97	1 042 829,25	3 434 666,36	2 827 081,12	607 585,24
Restes à réaliser 2020	0,00	0,00	0,00	1 309 838,00	1 009 854,00	299 984,00
Résultats 2020	12 007 591,22	10 964 761,97	1 042 829,25	4 744 504,36	3 836 935,12	907 569,24
Report résultats 2019	1 139 953,31		1 139 953,31		964 086,80	-964 086,80
Résultats cumulés	13 147 544,53	10 964 761,97	2 182 782,56	4 744 504,36	4 801 021,92	-56 517,56

Affectation des résultats de clôture au Budget Primitif 2021 :

L'excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de 2 182 782,56 € est affecté de manière prioritaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 56 517,56 €, le solde disponible de 2 126 265,00 € est repris en recettes de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE

« Lotissement des Tâles »

A la suite de la décision du Conseil Général et de l'Education Nationale de fermer le collège des Tâles, la Ville a engagé une réflexion sur le devenir du site et s'est orientée vers un aménagement foncier permettant ainsi de développer l'offre locative mais également l'accession à la propriété sur le territoire communal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, destinés à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Aussi, par délibération en date du 18 octobre 2013, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement des Tâles » qui regroupe l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Au titre de l'exercice 2020, le budget annexe « lotissement des Tâles » n'a donné à aucune écriture comptable.

III – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION DU BUDGET ANNEXE

Désignation	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Opérations réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report résultats 2019			0,00	34 291,35		34 291,35
Résultats cumulés	0,00	0,00	0,00	34 291,35	0,00	34 291,35

Reprise des résultats de clôture au Budget Primitif 2021 :

L'excédent d'investissement constaté d'un montant de 34 291,35 € est repris au compte de recettes d'investissement 001.

RESULTATS CONSOLIDES

Désignation	Résultat de clôture 2019	Recettes exercice 2020	Dépenses exercice 2020	Résultat d'exécution 2020	Résultat de clôture 2020	Solde restes à réaliser	Résultat cumulé 2020
Fonctionnement							
Budget Principal	1 139 953,31	12 007 591,22	10 964 761,97	1 042 829,25	2 182 782,56	0,00	2 182 782,56
Budget Annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	1 139 953,31	12 007 591,22	10 964 761,97	1 042 829,25	2 182 782,56	0,00	2 182 782,56
Investissement							
Budget Principal	-964 086,80	3 434 666,36	2 827 081,12	607 585,24	-356 501,56	299 984,00	-56 517,56
Budget Annexe	34 291,35	0,00	0,00	0,00	34 291,35	0,00	34 291,35
TOTAL II	-929 795,45	3 434 666,36	2 827 081,12	607 585,24	-322 210,21	299 984,00	-22 226,21
TOTAL GENERAL	210 157,86	15 442 257,58	13 791 843,09	1 650 414,49	1 860 572,35	299 984,00	2 160 556,35